



Demission pour entrée en école de police nationale

Par **nepos95**, le **20/03/2008** à **16:30**

Bonjour,

je suis admis au concours de gardien de la paix de la police nationale. Cependant je travaille actuellement dans un supermarché en CDI en attendant de rentrer en école de police. Mais le probleme est le suivant :

je dois recevoir une lettre avec la date d'entrée en école mais je ne saurais jamais quand . Je vais donc démissionner là ou je travaille actuellement mais je dois respecter un préavis d'1 mois. Cependant je recevrai la lettre seulement entre 2 à 3 semaines avant mon entrée en école... donc je ne pourrais pas faire mon préavis entièrement.

Pour etre plus clair je prend un exemple : [je recois ma lettre d'entrée le 20 janvier (sans le savoir) qui me dit que ma rentrée s'effectuera le 4 fevrier (soit 2 semaines plus tard). je commence donc mon préavis le 20 janvier jusqu'au 20 fevrier (1 mois). Mais voilà le 20 fevrier il y aura bien longtemps que je serais en école déjà depuis le 2...]

puis-je écourter mon préavis ? devrais-je des indemnités de préavis ?

merci pour votre aide je sui sun peu perdu.